

IMPACT SOCIOECONOMIQUE DE L'ORPAILLAGE DANS LE CERCLE DE KADIOLO AU MALI

SOCIO-ECONOMIC IMPACT OF GOLD PANNING IN THE KADIOLO CIRCLE IN MALI

MOHAMED ATTEYOUB H. DIT MODIBO SIDIBE¹, MAMADOU CAMARA²

¹Enseignant-chercheur à la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion (FSEG), Bamako-Mali
mail : atteyoub@gmail.com,

²Enseignant-chercheur à la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion (FSEG), Bamako-Mali
mamadou94@yahoo.fr.

Adresse pour correspondance :

Mohamed Atteyoub dit Modibo SIDIBE, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (USSGB)/Faculté des Sciences Economiques et de Gestion (FSEG) ;

Tél :

Résumé

La population du Mali tire essentiellement ses revenus de l'agriculture. La croissance affichée dans ce domaine pourrait être soutenue par le secteur minier étant donné que le Mali dispose d'importants gisements d'or qui fournissent au pays environ 75% de ses recettes d'exportation. L'orpaillage constitue à cet effet la principale activité de plusieurs communautés au détriment de l'agriculture dans les régions de Kayes, Sikasso, Kidal et Gao. L'objectif de notre travail était de comprendre les externalités socio-économiques issues de l'orpaillage dans la zone de Kadiolo (Sikasso) pour les populations. À travers des interviews et entretiens semi-directifs, l'analyse des rapports et articles, nous avons examiné la problématique des effets de la prolifération de l'extraction traditionnelle de l'or sur les populations concernées. Nos résultats ont confirmé le rôle de l'orpaillage dans la réduction du taux de pauvreté et un accroissement du revenu annuel moyen des ménages dans les zones soumises à cette activité. En revanche, il s'en suivait une aggravation des inégalités sociales, la dégradation abusive de l'environnement sous l'effet des produits chimiques non maîtrisés et le travail des enfants. Des mesures fortes d'encadrement de l'orpaillage traditionnel devaient permettre de réduire l'impact négatif de cette activité sur l'environnement et sur la vie des populations des zones cibles.

Mots clés : Orpaillage traditionnel, Impact socioéconomique, Kadiolo, Mali

Abstract

The population of Mali derives its income mainly from agriculture. The growth shown in this area could be supported by the mining sector given that Mali has large gold deposits that provide the country with about 75% of its export earnings. Gold mining is the main activity of several communities in the regions of Kayes, Sikasso to the detriment of agriculture for three years. decades, since 2017 the regions of Kidal and Gao. The objective of this paper is to understand the socio-economic externalities resulting from gold mining in the area of Kadiolo (Sikasso) for the population. Through interviews and semi-structured interviews, analysis of reports and articles, we respond to the issue of the effects of the proliferation of traditional gold mining on the populations concerned. Our results confirm that gold mining induces a reduction in poverty rates and an increase in the average annual income of households in the areas hosting this activity. On the other hand, it also has negative effects in that it increases income inequalities, the excessive degradation of the environment through uncontrolled chemicals and child labor.

Key words: Traditional gold panning, Socio-economic impact, Kadiolo, Mali.

1. Introduction

Avec les avantages comparatifs, les pays développés se spécialisent dans la production des produits manufacturés à partir des ressources naturelles, alors que les pays en développement sont spécialisés dans la production et l'exportation de ces matières premières. Le Mali n'échappe pas à cette situation, et se retrouve parmi les pays du sud produisant massivement l'or et le coton. Pour l'Institut national de la statistique du Mali (INSTAT, 2019), le pays abrite 13 mines industrielles actives, 11 000 salariés, 60,8 tonnes d'or, soit 2,14 millions onces produites en 2018. Ces volumes représentent 75 % des recettes d'exportation, 25 % du budget de l'État et 8 % du Produit intérieur brut (PIB). Une production significative, mais en deçà des capacités du pays plombé par les défis sécuritaires. De nos jours, ces industries minières sont toutes situées dans les zones de Sikasso et de Kayes. Ces zones de fortes capacités de production agricole, ont toujours connu l'orpaillage traditionnel comme l'une des activités importantes de la population. En effet, cette activité d'orpaillage est reconnue et régie par l'État à travers le code minier 2012 dans son article 159 du code minier 2012. Cependant, la gestion incombe aux collectivités territoriales qui délivrent des cartes d'orpailleur (Art. 44 du code minier 2012). La production artisanale de l'or qui était saisonnière au début, a toujours été une source créatrice de revenu et d'emploi pour la population. Cependant, d'après (Parker et Wood, 2006), le nombre d'orpailleur était estimé à plus de 100 000.

Notre étude était centrée sur les externalités de l'activité de l'orpaillage pour la population et son milieu de vie. Pour saisir cette situation, nous nous sommes posé la question de savoir quels étaient les impacts socio-économiques qui proviennent de la prolifération des sites d'orpaillage dans la zone de Kadiolo ? L'objectif de cette étude était de mieux comprendre les effets inhérents de la prolifération des sites d'orpaillage dans la zone de Kadiolo. Il s'agissait plus spécifiquement de : i) identifier et faire l'état des lieux des causes de la prolifération des sites d'orpaillage dans la zone de Kadiolo ; ii) déterminer les effets de l'orpaillage sur la population et l'environnement et analyser leurs conséquences ; iii) proposer des solutions permettant d'améliorer les conditions de vie de la population. Nous partons de l'hypothèse que l'orpaillage entraîne des externalités socio-économiques positives et négatives. Celles-ci sont perceptibles à travers (la croissance démographique, économique, la création des bidonvilles, les problèmes environnementaux, la diminution des activités agricoles au profit de celles minières).

2. Matériel et méthodes

Cette étude a concerné le cercle de Kadiolo en troisième région du Mali (Sikasso). Celle-ci s'étalait sur deux semaines en avril 2019 et porté sur quatre sites d'orpaillage : Massiogo 1, 2 et Bia dans la commune rurale de Misséni, et Alhamdoulilahi dans la commune rurale de Fourou. Les principaux acteurs des communes de la zone étaient les associations, les organisations non gouvernementales (ONG), les responsables administratifs régionaux et locaux, les agents des services d'encadrement, de suivi et de contrôle des activités minières etc. La collecte des données ont commencé par la recherche documentaire (articles, ouvrages généraux et spécialisés, rapports nationaux et internationaux etc.) sur l'orpaillage, comme cadre

d'analyse l'économie du travail, de la réglementation et la nouvelle économie géographique. Nous avons ensuite procédé à des entretiens individuels auprès de divers individus ou groupes d'individus qui travaillaient dans les sites d'orpaillage et les villages de départ, à partir de guides d'entretiens. Les entretiens ont notamment concerné les différents responsables de la place tels que les chefs de villages des sites qui représentaient les propriétaires terriens, les « Tombolomas » qui représentaient l'autorité coutumière sur les sites veillant sur le respect strict des règles, les acheteurs d'or et enfin les orpailleurs.

3. Résultats

3.1. Milieu d'étude et organisation de l'orpaillage sur le terrain

3.1.1. Présentation du milieu d'étude

Le cercle de Kadiolo a une superficie de 5 357 km². L'activité principale est l'agriculture et l'élevage. Sur un plan géographique, ce cercle se situe à l'extrême Sud de notre pays en troisième région du Mali. Il est limité au Sud par la République de Côte d'Ivoire, au Nord par le cercle de Sikasso, à l'Ouest par le cercle de Kolondiéba et à l'Est par la République du Burkina-Faso. Le climat humide du cercle conduit à de bons rendements agricoles. Inexistante encore à l'indépendance du pays en 1960, l'activité d'orpaillage a supplanté aujourd'hui la production agricole dans certaines communes et villages du cercle. Le cercle de Kadiolo compte actuellement une dizaine de sites d'orpaillages traditionnels dont les trois cités ci-dessus. La plupart de ces sites sont implantés dans des forêts classées tels que le site de Massiogo dans la forêt classée de Lougani, Alhamdoulilahi dans la forêt classée de Finkolo, Bia dans la forêt classée de Bia tous à la frontière ivoirienne. Cette activité d'orpaillage, au début traditionnel, s'est actuellement mécanisée utilisant les mêmes équipements que les installations industrielles et les produits chimiques qui y étaient auparavant inconnus.

3.1.2. Organisation de l'orpaillage sur le terrain

L'activité d'orpaillage concernait trois activités principales : l'extraction, le traitement des minerais et la vente de l'or. Ces activités se déroulaient dans des secteurs attenants, mais distincts rattachés aux trois activités.

Organisation de la zone d'extraction des minerais

L'activité d'orpaillage s'exerçait sur des terres appartenant à des villages ayant à leur tête des chefs de village. Mais, l'organisation de l'activité est assurée par un « Damantigui », qui pouvait être parfois différent du chef de village. Le « Damantigui » était toujours assisté par les « Tombolamas » qui étaient chargés de la police minière sur les sites d'extraction.

Le « Damantigui », avec l'avis du chef de village, choisissait le lieu du site et la date du démarrage de l'activité. Il percevait au nom du village toutes les redevances issues de l'activité. Les exploitants ou orpailleurs (Entretiens du 15 avril 2019 avec un groupe d'orpailleur dans la zone de Massiogo) creusaient des puits allant de « 10 à

70m » de profondeur à l'aide des matériels rudimentaires comme le marteau, le brin, la pelle, la pioche etc., pour avoir accès au minerai. Des tireurs ou tireuses faisaient sortir le minerai du puits à l'aide d'un seau auquel est attachée une corde.

Les « Tombolomas » organisaient l'activité sur le site et collectaient les redevances. Selon ces exploitants, il y a deux façons de s'acquitter de ces redevances : payer 5000F/ par jour ou payer 1% de la production journalière sur les exploitants des minerais pour le compte du « Damantigui ».

Organisation de la zone de traitement des minerais et vente de l'or

Après l'extraction, les minerais étaient transportés par des moyens divers sur l'aire de traitement qui était le plus proche des sources d'eau. Dans la zone de Kadiolo, les aires de traitement étaient au bord de la rivière Bagoé ou ses affluents. Souvent l'eau pouvait également être transportée jusqu'à proximité de la zone d'extraction. Sur cette zone de traitement, on trouvait pour le traitement du minerai, des concasseurs, des broyeurs, des motopompes et des sluices, des pileuses et des laveuses munies de mortiers, de pilons et des calebasses. On trouvait également des produits chimiques tels que le mercure ou le cyanure.

Enfin, les acheteurs fréquentaient les marchés de circonstance sis généralement près de la zone de traitement ; leurs matériels étaient composés de pince, de gaz, de briquet, de la balance et du mercure pour l'affinage de l'or.

3.1.3. Causes de la prolifération de sites d'orpaillage

La production artisanale représenterait 6 tonnes par an (Alain Faujas, 2019). Mais selon le président de la chambre des mines du Mali, « cette production dépasse les 20 tonnes » de nos jours. Et comme il n'existe au Mali aucune obligation de vendre son or à la Banque centrale, contrairement à d'autres pays voisins, certains se risquent à avancer le chiffre d'une quarantaine de tonnes, ce qui semble cependant peu vraisemblable. Depuis l'antiquité, le Mali dans ses parties sud et ouest, a fait l'objet d'intenses activités d'exploitation d'or par des procédés artisanaux et traditionnels (Keita, 2001) et les 350 placers répertoriés sont exploités par 500 000 orpailleurs, qui font vivre des millions de personnes. En fait, les autochtones étaient les premiers géologues du Mali. Les raisons qui ont poussé la population et principalement les jeunes vers l'orpaillage étaient multiples et comprenaient entre autres des informations, attractivité liée au prix de l'or et de la pauvreté.

3.1.4. Les informations

Après l'indépendance, l'Etat et les sociétés minières (entretiens du 10 avril 2019 avec Sidibé, consultant dans le secteur minier) ont effectué des grandes campagnes d'exploration à travers tout le pays et principalement dans le cercle de Kadiolo. Les chercheurs (Kanta, 2018 ; Keita, 2017 ; Zabsonré et *al.* 2016 ; Ndiaye, 2016 etc.) soulignent, que l'extraction de l'or malien est particulièrement profitable pour les entreprises (Anglogold Ashanti Limited, Randgold etc.) y égard aux généreuses exemptions fiscales dont-elles bénéficient, l'or malien est le moins cher et le plus rentable d'Afrique.

Les communautés de ces cercles, à travers les ouvriers qui ont participé à ces explorations et les récits historiques qui leur parlaient des endroits où nos empires produisaient l'or, ont été suffisamment informées sur le potentiel aurifère de leur circonscription. Suite à ces informations que se créent les sites d'orpaillage avec ses conséquences multiples sur la vie sociale et l'environnement des populations.

3.1.5. Le prix de l'or

Le prix du gramme d'or était d'environ 200 à 300 FCFA vers les années 1960, puis a remonté à 2500 – 3000 FCFA vers les années 1980, pour être aujourd'hui à 18 000 – 20 000 FCF voir 25 000 FCFA en Mars 2020 à travers nos enquêtes au niveau des commerçants. Cette flambée du prix de l'or et la tentation par le gain facile ont poussé les bras valides à se tourner vers cette activité d'orpaillage.

3.1.6. La pauvreté

Selon la Banque Mondiale (BM, 2008), le seuil de la pauvreté est estimé au non-satisfaction d'une consommation journalière par personne inférieure à 1,25 \$ dans les pays à faibles revenus comme le Mali. Pour sa définition, la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO, 2012), « prend en compte la dimension matérielle, liée aux conditions de vie, en général, notamment l'accès à la nourriture, à l'eau potable, à l'habillement, au logement, au transport et à l'énergie. Elle recouvre également l'aspect immatériel, relatif à l'accès à l'éducation, à une couverture sanitaire de qualité et à une activité valorisante.

Ces deux dimensions de la pauvreté renvoient aux termes de pauvreté humaine et de pauvreté monétaire, développés par le Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD) et la Banque Mondiale (BM) ». Nous convenons avec (Vérez, 2007), l'existence de différentes formes de la pauvreté, comme celle monétaire, humaine, et sociale. Il remarque « toutefois d'autres visages telle la pauvreté des conditions de vie, la pauvreté administrative ».

Le milieu rural caractérisé par un arrêt de toutes activités après la saison des récoltes. Après les récoltes les populations se dirigent vers les sites d'orpaillage à la recherche d'une fortune pour la période de soudure. Cela s'est accru avec la diminution de la pluviométrie entraînant des mauvaises récoltes. Cette habitude a finalement entraîné des familles entières vers les sites d'orpaillage à la recherche d'un avenir meilleur qui tarde à arriver, en abandonnant de fait leur activité principale qui était l'agriculture.

Plusieurs jeunes diplômés qui sont à la recherche d'emploi ou à la recherche d'un revenu complémentaire, s'exilent également dans ces zones, dans l'espoir de faire fortune.

Cependant, l'implantation de ces sites engendre une cherté de la vie dans ces zones, ce qui pousse la population à s'installer plus longtemps voire de façon pérenne sur ces sites afin de subvenir à leurs besoins.

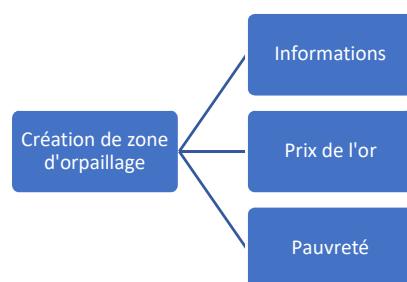


Figure 1 : causes de l'intensification l'orpaillage
Source : auteurs (Septembre 2020).

Ce schéma montre que les informations, le prix de l'or et la pauvreté concourent à la création de zone d'orpaillage.

3.2. Les conséquences de l'orpaillage

Le souci de nos gouvernants est de créer, plus de revenu pour leur population afin de subvenir à leurs besoins vitaux. Pour cela, la population doit exercer une activité rémunératrice et généralement, cette population opte pour un emploi qui permet de répondre aux besoins de la présente génération sans se soucier des besoins de la génération future.

L'orpaillage a des effets positifs et négatifs qui ne sont pas la moindre sur le développement local. (Zabsonré et *al.* 2016) concluent à travers une étude similaire au Burkina Faso, d'une part, que l'exploitation de l'or entraîne une réduction des taux de pauvreté et un accroissement du revenu annuel moyen des ménages dans les zones abritant cette activité. Par contre, celle-ci a aussi des effets négatifs en ce qu'elle accroît les inégalités de revenu et le travail des mineurs (enfants non majeurs).

3.2.1. Les effets positifs

Bien organisé et encadré, l'orpaillage présente les avantages suivants :

Création d'emploi (Selon les entretiens du 14 Avril 2019 avec les tombolomas, ils estiment que l'activité de l'orpaillage crée : « 250 emplois » dans la zone de Kadiolo) : surtout pour les jeunes des villages pendant la saison sèche ;

Amélioration des revenus : pour les individus à travers la vente de l'or, pour les collectivités à travers le paiement de taxes locales (À travers l'entretien avec les orpailleurs du site de Massiogo, le 14 Avril 2019, « la carte d'orpailleur coûte 25 000 F CFA. Selon eux, la majorité n'en dispose pas ».) et les revenus des fournisseurs locaux ;

Amélioration des services sociaux de base (éducation et santé) : amélioration et même création des infrastructures scolaires et de santé ;

Amélioration du cadre de vie des populations : amélioration de l'habitat et du régime alimentaire des populations ;

Amélioration des moyens de transport : acquisition des motos pour transport individuel et tricycle pour le transport des minerais et des personnes ;

Appui aux secteurs de développement agro-pastoraux : investissement dans ces secteurs avec les revenus issus de l'orpaillage ;

Création et développement des opportunités d'affaires : les acheteurs d'or, les fournisseurs d'articles divers et les fournisseurs de diverses prestations de services font prospérer leurs affaires sur les sites ;

Acquisition de devises : l'or se vend souvent en devises étrangères (surtout le dollar et l'euro) sur les sites d'orpaillage.

Tous ces aspects positifs contribuent à la création d'un dynamisme socio – économiques des villages environnants des sites d'orpaillage.

3.2.2. Les externalités négatives de l'orpaillage

Malgré les effets positifs ci-dessus cités, l'orpaillage présente des effets négatifs pouvant être un handicap sérieux pour le développement local.

Mal encadré et mal organisé, les effets négatifs présenteront un coefficient multiplicateur pouvant rendre irréversible les dommages causés aux zones d'orpaillage. La mécanisation de l'activité avec l'utilisation des machines et équipements de gabarit similaire à ceux en usage dans les unités industrielles, aggrave ces effets négatifs.

3.2.2.1. Les effets négatifs socioéconomiques

Les sites d'orpaillage engendrent les effets négatifs socioéconomiques suivants :

Dépravation des mœurs et coutumes : présence accrue des étrangers dont les exilés de la société, les repris de justice ou les anciens prisonniers et les proxénètes avec leur comportement et pratiques quotidiennes en déphasage avec ceux en cours dans les communautés entourant les sites ;

Décolarisation des enfants : Selon les témoignages (Entretiens du 15 avril 2019, avec quelques élèves dans les divers sites), dans les villages avoisinants tous les sites d'orpaillage de Massiogo et autres sites de Kadiolo, les enfants sont poussés à abandonner les classes au profit des travaux de tirage et de concassage de minerai dans le but d'aider leurs parents à faire face aux besoins des familles ;

Multiplication des pratiques occultes : selon ceux (entretiens du 17 avril 2019, avec les dossos) qui les exercent sont faites soit pour augmenter la production d'or

(sacrifices de toute sorte et prière des érudits) soit pour en diminuer (souillure sur site, présence de certains animaux ou catégories de personnes) ; ces derniers sont sévèrement sanctionnés sans pitié selon les us et coutumes ;

Dispute intercommunautaire : l'appartenance du site d'orpaillage est discutée entre les communautés alentours en raison des gains que l'activité peut apporter aux propriétaires terriens et cette dispute peut occasionner souvent la mort ;

Dislocation des familles : abandon de foyer surtout par les femmes pour s'adonner à l'activité d'orpaillage dans des sites éloignés, mauvaise utilisation ou redistribution des gains issus de l'orpaillage par le chef de famille, etc. Ces pratiques sont source d'érosion de la solidarité familiale ;

Prolifération des maladies : certaines maladies comme l'infection sexuellement transmissible (IST) et maladies sexuellement transmissible (MST), les maladies pulmonaires ont fait leur apparition sur les sites et villages environnants de Massiogo, et autres sites ; ces maladies sont autrefois méconnues des populations locales ;

Perte de terre pour les activités agro-pastorales : les sites d'orpaillage de Massiogo, sont actuellement presque impropres à l'agriculture et constituent un grave danger pour les animaux domestiques ;

Pression sur les ressources naturelles de la zone : L'augmentation de la population suite à l'activité d'orpaillage dans le cercle se manifeste par une forte augmentation de la consommation, ce qui a pour conséquence la cherté de la vie dans les localités hôtes et environnantes des sites ;

Accroissement de l'insécurité : augmentation du banditisme, des accidents de routes, de la consommation de l'alcool et des stupéfiants ;

Exacerbation de la mauvaise gouvernance : cette mauvaise gouvernance est survenue suite à la mise en œuvre de la décentralisation. Les maires, agents partisans, en s'introduisant dans l'activité favorisent leurs militants dans l'organisation et la gestion de l'activité.

3.2.2.2 Les effets négatifs sur l'environnement physique

L'effet de l'orpaillage sur l'environnement se voit sous deux aspects. Il s'agit de la déforestation avec ses multiples conséquences et la pollution.

La déforestation

La destruction d'arbre avec ces corolaires : perte d'habitat de la faune (migration ou disparition de certains animaux), disparition d'espèce d'arbre utile à l'homme, dégradation des sols et sahélisation de la zone (Alhamdoulilahi, Biai et Massiogo). Malheureusement, aucune action de préservation et de réhabilitation de l'environnement n'est entreprise. En plus, l'ignorance des villageois sur les méfaits de la déforestation se traduit par une augmentation de ces pratiques. Seul le coté

économique de l'activité est perçu. Le danger de ces actions sur la santé humaine et faunique est presque ignoré.

La pollution

Pollution des eaux et des sols par l'utilisation des produits chimiques ayant pour conséquences la contamination des plantes et des animaux et des hommes. On note souvent la pollution de l'air suite à la surpopulation autour des sites. Dans la figure ci-après, nous proposons un récapitulatif de l'impact de l'orpaillage sur la zone d'étude.

Ce schéma indique que les inconvénients créés par l'orpaillage sont supérieurs aux externalités positives générées de manière générale par l'activité pour les populations.

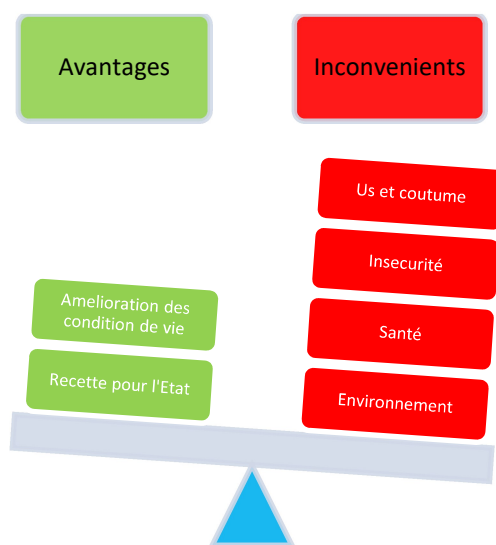


Figure 2 : Conséquences de l'orpaillage
Source : auteurs (Septembre 2020)

4. Discussion

Nous soulignons que les gouvernements successifs ont beau essayer de diversifier les productions du pays pour éviter de dépendre des fluctuations erratiques des prix mondiaux d'une seule matière première comme le leur conseillent les bailleurs de fonds depuis des années, rien n'y fait : l'or conforte année après année sa place de première ressource du Mali souligné (Traore, 2008).

Les résultats montrent que l'orpaillage crée un revenu chez les ménages et à l'Etat à travers les collectivités territoriales. Ce revenu permet aux ménages de satisfaire leurs besoins vitaux et pouvoir faire d'autres investissements créateurs d'emplois. Cette observation avait été faite par (Ndiaye, 2016). Mais l'orpaillage a des impacts négatifs sur la vie de la population qui sont les conflits sociaux, les maladies, la pollution de l'eau et de l'air qui nuisent à la santé de la population et enfin la déforestation.

Malheureusement, les obligations liées au respect du droit à la santé des personnes que leurs activités affectent, les Damantiguis sont aussi tenues de respecter les

dispositions du code minier relatives à l'environnement. Selon le code minier de 2012, les exploitants mais généralement les entreprises doivent présenter une évaluation d'impact environnemental ; réaliser une étude sur l'état environnemental du site avant installation ; fournir des rapports annuels sur l'état de l'environnement ; et réhabiliter le site après cessation de l'activité extractive (Cisse, 2013). Mais hélas ce dispositif ne pourra jamais être satisfait par les orpailleurs traditionnels et Kadiolo et dans le reste du pays. Même les entreprises ne se plient pas à cette exigence réglementaire.

Selon la Fédération Internationale de Droit de l'Homme (FIDH, 2007), « après la fermeture de la mine de Syama, le plus ancien site d'extraction aurifère minier du Mali, des études ont montré que les eaux souterraines avaient été contaminées par les écoulements du bassin de boue, que l'air avait été pollué par l'extraction et l'assèchement de ce bassin et que les sols avaient été contaminés par des fuites d'huile et de pétrole ».

Les observations et échanges sur le terrain, montrent qu'il y a plus d'impacts négatifs que positifs dans une large mesure. Mais, nous n'avons pas pu quantifier à ce stade, ces divers effets pour faire une estimation précise. Nous osons signaler qu'il y'a plus d'externalités négatives que positives pour le moment, car les mécanismes de règlement mis en place ne fonctionnent pas correctement. Dans une moindre mesure, près de 15 % seulement des orpailleurs peuvent vivre dignement de leur travail, car les ressources issues de l'exploitation ne sont pas judicieusement dépensées comme le souligne (Keita, 2017).

Pour ce qui concerne l'exploitation industrielle de l'or, force est de constater que les arguments pouvant défendre les externalités positives significatives, ne sont pas nombreuses. Comment expliquer que l'or malien profite aussi peu à la population ? D'abord nous convenons avec la (FIDH, 2019), que par la position de force des entreprises, qui parviennent à gagner sur tous les horizons : elles mettent sur le devant de la scène leurs actions volontaires en faveur des communautés locales, menées au titre de leur «responsabilité sociale et environnementale (RSE) », alors même que ces programmes n'ont que des résultats limités et parfois pervers. Dans le même temps, elles obtiennent en contre parties des exonérations fiscales et sociales très conséquentes, qui leur permettent de tirer le meilleur profit de leur activité, et vont parfois jusqu'à commettre des violations des réglementations existantes lorsque celles-ci leur paraissent trop contraignantes comme le comme le démontrait déjà (Diallo, 2009).

Un autre facteur d'explication est à chercher dans le fonctionnement même du secteur aurifère malien, qui a peu d'effet d'entraînement sur le reste de l'économie. Ce secteur est en effet largement coupé des autres secteurs économiques et complètement tourné vers l'exportation. Nous pouvons comparer la production de l'or, à la monoculture du coton, autre ressource primaire destinée à être transformée et commercialisée à l'étranger pour plus de 95% de la quantité produite annuellement. Cette exportation de l'essentielle de la production ne permet pas de bénéficier les externalités positives liées à la création abondante de travail et de valeur ajouté. Le Mali a ainsi développé une « monoculture de l'or », autre ressource primaire destinée

à être transformée et commercialisée à l'étranger. Ce qui est en cause ici, c'est le modèle de développement économique mis en œuvre par les gouvernements successifs, sous l'influence des institutions financières internationales.

L'État doit assumer pleinement ses fonctions de puissance publique notamment pour faire respecter la réglementation en termes de code minier, de législation sociale, des règles fiscales et de contrôler les activités des entreprises et autres orpailleurs traditionnels comme l'affirme (Kanta, 2018). Pour les entreprises, il faut sans aucune réserve, assurer l'intégration d'obligations sociales et environnementales lors de la négociation et de la mise en œuvre d'accords d'investissement et dans les révisions dont le code minier fera l'objet à l'avenir, ainsi que les moyens de leur respect. de faciliter l'adoption d'une convention collective offrant une protection étendue des droits des travailleurs du secteur minier.

5. Conclusion

À travers les documents analysés et nos échanges avec les principaux acteurs exploitants traditionnellement l'or à Kadiolo, nous pouvons dire que la prolifération des sites d'orpaillages s'explique par la forte circulation de l'information et la sévérité de la pauvreté au niveau de la région de Sikasso.

L'orpaillage est l'activité principale de la population et est considéré comme une activité génératrice de revenu pour la communauté et contribue d'une part à créer des revenus pour les orpailleurs et d'autre part, a un apport financier pour les collectivités territoriales. Cependant, malgré la création des revenus pour la population et les communes, l'orpaillage ne contribue pas toujours au développement de ces zones à cause de la mauvaise gestion. Au contraire, la multiplication des sites d'orpaillages contribue fortement à la dégradation de l'environnement et à la dépréciation de nos valeurs sociétales (le développement de la prostitution, l'effritement du tissu familial et social, la perte de l'autorité parentale, l'abandon de l'école, l'abandon des enfants, l'alcoolisme et la criminalité). Ce qui est dangereux pour la génération présente et future.

Nous convenons avec (Zabsonré et al. 2016) que d'une part, les effets positifs en termes de réduction de la pauvreté et l'augmentation des revenus suggèrent que les pouvoirs publics devraient participer au soutien et au développement de ces activités. D'un autre part, les impacts négatifs engendrés par cette production dans les zones où elle a cours sont également non négligeables, et leurs conséquences à long terme, notamment sur l'avenir des enfants vivant dans ces localités, sont à craindre. Parmi les impacts environnementaux, nous pouvons citer la détérioration du couvert végétal, la perte des terres cultivables, la disparition de la faune et de la flore, la pollution de l'air et de l'eau. Il demeure sources de beaucoup de pathologies et des maladies respiratoires comme des irritations des yeux, des poumons, de la gorge et des toux. Les difficultés rencontrées lors de l'étude se résument à celles de la mobilisation des populations dues à l'état des routes menant aux différents sites et de compréhension de l'étude par les communautés hôtes des sites.

Dans un souci d'atténuer les externalités négatives, nous faisons des recommandations à l'Etat à travers les collectivités territoriales, aux orpailleurs et aux villages d'accueil. Il faut améliorer le niveau de la collaboration entre ces trois acteurs, afin de sensibiliser la population, sur le respect strict de la réglementation en vigueur, mettre aussi l'accent sur la diversification des activités. L'accent doit être mis aussi, sur la formation des orpailleurs afin de diminuer les effets négatifs de leur activité sur la vie sociale et environnementale. La création par le gouvernement de l'Initiative pour la transparence des industries extractive (ITIE) est salutaire. Celle-ci doit prendre en compte aussi les effets issus de l'orpaillage traditionnel.

Références

Alain Faujas, 2019. Industrie extractive au Mali : une filière en or, Jeune Afrique, <https://www.jeuneafrique.com/mag/749972/economie/industries-extractives-au-mali-une-filiere-en-or/>

BCEAO. 2012 : *rapport sur la situation de la pauvreté dans les pays de l'UEMOA. Direction générale des études économiques et de la monnaie.*

Cisse O. 2013 : « *Le Droit Minier face à la Souveraineté des Etats* ». Editions Universitaires Européennes.

Diallo M. 2009 : *Mines d'or et développement durable dans le Senegal oriental (Sabodala)*. Dakar : EchoGeo.

FIDH. 2007 : *L'exploitation minière et les droits humains. Mission internationale d'enquête: troisième producteur d'or d'Afrique, le Mali ne récolte que des poussières*. Paris: FIDH.

FIDH. 2019 : *Community-Based Human Rights Impact Assessment of the Lake Albert Oil Extraction Project and Related Developments in the Albertine Graben*. Uganda : FIDH.

Kanta K. 2018 : Les politiques minières maliennes à l'aune des enjeux du développement économique et social. *Les cahiers du CIRDIS collection recherche N° 2018-01*.

Keita A. 2017 : Orpaillage et accès aux ressources naturelles et foncières au Mali, *LES CAHIERS DU CIRDIS COLLECTION RECHERCHE N°2017-01*.

Keita A D. 2008 : *Communautés locales et "manne aurifère": les oubliées de la législation minière malienne*, Lorenzo Cotula.

Keita, S. 2001. Etude sur les Mines Artisanales et Les Exploitations Minières à Petite Echelle au Mali, Mining, Minerals and Sustainable Development N° 80, IIED.

Ndiaye B F. 2016 : *L'orpaillage dans le Niger supérieur au Mali : entre l'économie et l'environnement*. Saabracken, Allemagne : Editions universitaires européennes.

Parker R ; Wood F. 2006 : *Trésor caché ? À la recherche des revenus de l'exploitation aurifère du Mali*. Oxfam America.

Traore M K. 2008 : Les impacts économiques et sociaux des industries extractives. *Pambazuka News*.

Verez J C. 2007 : *Pauvretés dans le monde*. Édition Ellipses, Paris.

Zabsonré A, Agbo M, Somé j, Irène Haffin I. 2016 : *Impact de l'exploitation de l'or sur les conditions de vie, des populations au Burkina Faso*. Partnership for economic policy, Octobre N° 145.